

AUTOPARTAGE ENTRE PARTICULIERS ET LOCATION DE VOITURE ENTRE PARTICULIERS : DES PRATIQUES TRES DIFFERENTES

L'**autopartage entre particuliers** est la mise en commun d'un ou parfois plusieurs véhicules, utilisés par des amis, des voisins ou des proches. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou est possédé en commun. La motivation du propriétaire et des utilisateurs du véhicule est multiple : meilleure utilisation du véhicule, économies, solidarité, convivialité et protection de l'environnement. Il s'agit de la forme d'autopartage la plus ancienne et la répandue. D'après l'étude réalisée sur le sujet en 2009 (www.adetec-deplacements.com/rapport_autopartage_entre_particuliers.pdf), environ 70 000 personnes partageaient 20 000 voitures selon cette formule, ce qui en fait la forme d'autopartage la plus répandue. A titre de comparaison, à la même date, les services d'autopartage comptaient 18 000 adhérents, soit 4 fois moins.

D'apparition plus récente, la **location de voiture entre particuliers** s'effectue par le biais de sites internet spécialisés (Voiturelib', CitizenCar, etc.). Elle met en relation des personnes qui, dans la plupart des cas, ne se connaissent pas auparavant. Contrairement à l'autopartage entre particuliers, la motivation est essentiellement économique et la relation entre les individus se limite généralement à la location de la voiture. En outre, celle-ci s'inscrit rarement dans la durée. L'émergence de cette pratique a été pour partie favorisée par l'étude réalisée par ADETEC en 2009 (ci-dessus), plusieurs start-up y ayant vu une niche intéressante.

Voici un tableau présentant les principales caractéristiques des deux types de pratiques :

	Autopartage entre particuliers	Location entre particuliers
Présentation	Mise en commun d'une voiture entre personnes se connaissant déjà (amis, voisins, collègues, amis d'amis...). La motivation du propriétaire et des utilisateurs du véhicule est quadruple : lien social, meilleure utilisation du véhicule, économies et protection de l'environnement.	Location de voitures via un site internet entre personnes ne se connaissant pas au départ. La motivation du propriétaire du véhicule est essentiellement économique et la relation s'inscrit rarement dans la durée.
Propriétaire du/des véhicules	En général, un des autopartageurs. Parfois, véhicule possédé en commun (indivision).	Un particulier
Principales motivations du propriétaire du véhicule	Meilleure utilisation du véhicule, économies, solidarité, convivialité et protection de l'environnement	1) Gagner de l'argent en louant son véhicule. 2) Optimiser l'usage de ce véhicule.
Principales motivations des autres conducteurs		Trouver un véhicule pour un déplacement ponctuel
Date d'apparition en France	Pratique sans doute aussi ancienne que la voiture	2009
Nombre de véhicules en France	Au moins 20 000	Quelques milliers d'inscrits
Ratio conducteur	En moyenne 1 voiture pour 3,5 conducteurs.	Données non disponibles et non significatives (part élevée de locations ponctuelles).
Nombre de conducteurs en France	Au moins 70 000	Pas d'infos sur le nombre réel de locataires.

	Autopartage entre particuliers	Location entre particuliers
Nombre total d'utilisations mensuelles	Au moins 50 000 à 100 000 (1 à 2 utilisations par mois et par conducteur, sans compter le propriétaire du véhicule)	Quelques milliers (environ 1 location par mois et par véhicule)
Coût moyen pour les utilisateurs	0,10 à 0,35 €/km, tout compris. Il s'agit d'une simple participation aux frais. Le coût dépend du niveau de participation aux frais demandé par le propriétaire du véhicule (participation partielle ou totale). Il est beaucoup plus faible que pour les autres formes d'autopartage car : 1) il n'y a aucun opérateur économique à rémunérer, 2) le propriétaire ne fait pas de bénéfice.	0,40 à 0,80 €/km, tout compris. Le tarif inclut généralement un paiement à la journée (de l'ordre de 25 à 50 €/jour) et au km (+/- 0,07 à 0,10 €/km). En général, le locataire paie aussi le carburant (0,07 à 0,15 €/km).
Les sommes perçues par le propriétaire du véhicule sont-elles imposables ?	Non, puisqu'il s'agit d'une simple participation aux frais.	Oui, si leur montant dépasse le barème fiscal automobile (il s'agit alors d'un bénéfice). Dans ce cas, elles doivent également être déclarées à l'URSSAF.
Impact environnemental	1) Une voiture en autopartage, conduite en moyenne par 3,5 conducteurs, parcourt le même kilométrage annuel qu'une voiture non partagée (13 000 km). 2) L'autopartage entre particuliers conforte sur le long terme l'usage des modes alternatifs en permettant de disposer d'une voiture pour les déplacements ne pouvant pas être effectués autrement.	Non connu.
Potentiel	Existe déjà sur tous les types de territoires (grandes villes, villes moyennes, petites villes, banlieues, périurbain, rural). Peut donc se développer partout en France.	Adapté surtout aux villes grandes et moyennes, un nombre minimal d'inscrits étant nécessaire pour obtenir une mise en relation entre le propriétaire d'un véhicule et un locataire.



Bureau d'études en transports et déplacements

Contact : Bruno CORDIER, tél. : 04 73 65 94 24, bcordier.adetec@orange.fr
Site internet www.adetec-deplacements.com

Créé en 1997, ADETEC réalise des études et des recherches sur tous les modes de déplacement (automobile, transports collectifs, vélo, marche à pied, etc.), ainsi que sur les approches socio-économiques, environnementales et territoriales liées aux transports. Bruno CORDIER en est le créateur et le directeur.

